



1^{er} Mai : les salaires à la une des revendications

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

La question du pouvoir d'achat est socialement essentielle parce qu'elle répond à un besoin. Aujourd'hui, les négociations salariales sont difficiles, qui plus est en période d'inflation nulle et l'accent mis sur la réduction du coût du travail accentue la difficulté. Par ailleurs, les écarts en termes d'inégalités s'accroissent.

Or voir son pouvoir d'achat progresser, c'est consommer plus et soutenir l'activité, donc l'emploi.

Quand beaucoup d'entreprises constatent un problème de demande, y répondre par l'augmentation des salaires est donc, là aussi, une nécessité.

Il n'y a donc aucun complexe à avoir d'être parfois catalogué comme le syndicat de la feuille de paye. C'est dans cet esprit également que nous demandons que dans les branches où au moins un minimum conventionnel est inférieur au Smic, les exonérations de cotisations patronales soient calculées sur ce minimum et non sur le Smic. Ce qui devrait booster les négociations salariales de branche, dont dépendent souvent les primes d'ancienneté.

Dans ces conditions, que penser des dernières annonces des pouvoirs publics?

La fusion RSA-Prime pour l'emploi (PPE) avec la création de la prime d'activité fera des gagnants qui l'apprécieront. Mais elle risque aussi de faire des perdants et, comme la PPE, elle présente aussi l'inconvénient d'être un encouragement à ne pas augmenter les salaires, l'employeur disant au salarié: « Si je t'augmente, tu vas perdre ta prime »!

Quant à l'annonce pour les entreprises de moins de onze salariés qu'elles ne paieront plus rien pour un apprenti pendant un an, l'État prenant tout en charge, on invente ainsi l'apprenti temporairement gratuit.

Ceux qui, depuis des dizaines d'années, se plaignent de l'État providence se taisent aujourd'hui car si la formule a un sens, c'est bien pour les entreprises. Rappelons que le montant annuel des aides fiscales et sociales s'est élevé à 110 milliards d'euros en 2013 et qu'il y a urgence à remettre tout cela à plat. En la matière, il y a du grain à moudre !

Alors le 1er mai 2015, les salaires seront à la une des revendications.